



ORDRE NATIONAL DES MÉDECINS

Conseil Départemental des Hautes-Alpes

"Le Rive Gauche" - A

33, boulevard G. Pompidou

05000 - GAP

Tél. 04.92.53.85.29 - Fax 04.92.53.49.66

e-mail : hautes-alpes@05.medecin.fr

GAP, le 22 septembre 2010

Monsieur Michel BENHAÏM
Président du Registre des Denturologistes de France
Pla ce Lesdiguières
05230 - CHORGES

JPM/FD - 2010/1401

OBJET :

V/lettre du 13/08/2010

Monsieur,

Suite à votre dernier courrier du 13 août 2010, le Conseil Départemental de l'Ordre des Médecins des HAUTES ALPES vous confirme que l'Ordre National des Médecins n'a pas vocation à instruire et faire des investigations sur les activités des non-médecins.

Seul, le Procureur de la République peut diligenter des enquêtes de ce type et si vous êtes plaignant, il vous appartient de démontrer le caractère effectif de l'exercice illégal de la médecine par un non-médecin (article L.4161-1 du Code de la Santé Publique).

Recevez, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

LE SECRETAIRE GENERAL,
Docteur Jean-Pierre MAGALLON

alors ! a quoi
ser l'ordre
de medecins

7

